

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

. DECRET N° 91-124 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, de l'intérim de
Monsieur Richard ADJAHOU, Ministre du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
pour compter du 3 Mai 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du
Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré
VIEYRA, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense, de l'intérim du Chef du
Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

D E C R E T E . :

Article 1er.- Pour compter du 3 Mai 1991, Monsieur Mama ADAMOU-
N'DIAYE, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et
du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Richard ADJAHOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le
Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la
Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

Amplifications : PR 6 AN 4 CS 2 SGC 4 RECAGD 4 AUTRES MINISTERES 14
DEPARTEMENTS 6 MCAT-MDR .C 6 JORB 1...